

Le 31 MARS 2021

Bureau du courrier

2021_009



**DEPARTEMENT
DE LA LOZERE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

OBJET :

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte Administratif
– Budget annexe 2020

Séance du 09 février 2021

Le 17 mars deux mille vingt un à 10h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre
d'administrateurs
en exercice : 20

Etaient présents :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont Lozère et Goulet ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BOUNIOU Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Date de l'envoi
de la convocation
le 01/03/2021

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Etaient excusés :

Messieurs : **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **MORENO René**, Conseiller Régional de la Région Occitanie Gorges ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **MAILLOLS Aurélie**, Vice-Présidente de la Région Occitanie.

Date de l'affichage
du PV :

Assistait également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Monsieur **SCHWANDER Marc**, payeur départemental.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président présente à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Compte Administratif du budget de l'exercice 2020,
Constatant que les résultats sont conformes aux résultats fournis par le Trésorier,
Le doyen d'âge fait procéder au vote du compte administratif :

- un déficit d'exploitation (fonctionnement) cumulé au 31/12/2020 de : - 59 746.62 euros
- un excédent d'investissement cumulé au 31/12/2020 de : 0 euros
- un solde de restes à réaliser cumulé au 31/12/2020 de : 0 euros

Le président quitte la salle et cède la place au doyen d'âge :

Le doyen d'âge fait procéder au vote du compte administratif.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Retour de Monsieur le Président.

Pour extrait conforme,
Mende, le 17 mars 2021

Le Président,



Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat. Délibération certifiée Exécutoire le,
Transmis au représentant de l'Etat le
Publié le :



Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 31 MARS 2021

Bureau du courrier